



nos références

P1.1/KDC/CS 19.03.20

Le Service public fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement, Direction du Protocole présente ses compliments aux Missions diplomatiques, Postes Consulaires et Organisations internationales, établis en Belgique et a l'honneur, en collaboration avec le SPF Finances, de les informer de ce qui suit.

Dans le cadre des mesures de sécurité qui sont prises en raison des circonstances exceptionnelles actuelles (COVID-19) :

- **les Services du SPF Finances** ne seront plus accessibles au public à partir de ce jeudi 19/03/2020.
- **la DIV**, Bureau d'immatriculation des véhicules est fermé.
- le guichet de la **Direction du Protocole** sera ouvert uniquement les vendredis entre 9h et 12h.

En ce qui concerne les demandes d'exonération relatives aux **produits contingentés** (spiritueux, vins, carburant et cigarettes), elles seront soumises, comme d'habitude, par le biais d'un formulaire 136 F dûment complété **et introduites exclusivement auprès des sociétés habituelles**.

En ce qui concerne les demandes d'exonération pour les produits **en provenance d'un pays tiers**, la pré-validation habituellement faite par les équipes présentes aux SPF Finances est suspendue. La validation du 136F se fera uniquement auprès de la **succursale des douanes et accises** compétente.

Par ailleurs, toutes les demandes d'immatriculation sous plaques CD soumises par les Missions diplomatiques, Postes Consulaires et Organisations internationales ainsi que par les membres de leur personnel sont temporairement suspendues.

Toutes les questions relatives aux exonérations sont à poser aux SPF Finances, **uniquement par mail**, à l'adresse suivante : da.operations.diplomat@minfin.fed.be

Les mesures susmentionnées sont d'application pour une période actuellement indéterminée.

Le Service public fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement saisit cette occasion pour renouveler aux Missions Diplomatiques, Postes Consulaires et organisations internationales établies en Belgique les assurances de sa très haute considération.

Aux Missions diplomatiques et consulaires et
aux Organisations internationales établies en Belgique